



Pour les personnels

La Fédération des Finances FO, réunie en Congrès à Branville (Calvados), du 3 au 5 octobre 2023, réaffirme le caractère prioritaire des missions exercées par les agents des directions des ministères économiques et financiers.

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, vaste réforme issue du programme « Action publique 2022 », acte la disparition de la conception républicaine de la fonction publique. C'est l'impartialité et la neutralité des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions qui disparaissent avec la suppression de leurs garanties statutaires.

Plusieurs mesures adoptées dans ce texte concrétisent cette disparition, notamment la fin des CAP mobilité et promotions qui reviennent à instituer le « fait du prince » dans le déroulement de carrière des agents, la suppression des CHSCT et des Comités Techniques, le détachement d'office des fonctionnaires impactés par une restructuration et la mobilité simplifiée vers la fonction publique territoriale ou hospitalière ou vers le secteur privé.

Le Congrès rappelle sa totale opposition à la loi de Transformation de la Fonction Publique qui impacte lourdement les droits des agents en termes de carrière. Le Congrès revendique l'abrogation de cette loi et des lignes directrices de gestion (mobilité et promotion) qui en découlent.

Le Congrès exige le maintien d'un Service Public de qualité et de proximité, offrant notamment un accueil physique, lien nécessaire entre les administrés et l'administration, afin de garantir la cohésion sociale et nationale.

Défendre la Fonction Publique, c'est aussi défendre notre modèle social.

Le Congrès affirme que l'évolution des missions, la technicité et l'adaptation permanente demandées aux agents doivent conduire à des mesures générales d'amélioration des carrières correspondant aux revendications des personnels. Le Congrès exige l'ouverture immédiate de négociations pérennes au niveau ministériel comme cela s'est fait dans de

nombreux ministères : un véritable plan « Bercy des Finances » sur les carrières et les régimes indemnitaires.

Pour les personnels, le Congrès revendique :

- Le maintien de tous les statuts particuliers ;
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois dans les ministères économiques et financiers ;
- Un plan ambitieux de recrutement, permettant de pourvoir tous les postes vacants et de combler les besoins nécessaires à la bonne réalisation des missions ;
- Le recrutement sous statut et par concours national, moyen le plus égalitaire d'accéder à l'emploi public.
- Une revalorisation immédiate de 10% du point d'indice et le rattrapage des pertes subies depuis 2000 correspondant à 27,5% au 1er juin 2023, en accord avec la Fédération Générale des Fonctionnaires FO ;
- Le maintien des dispositifs de vie chère en outre-mer ;
- L'instauration, pour tout l'outre-mer, d'une cotisation retraite sur l'intégralité des dispositifs liés à la vie chère pour compenser l'abrogation de l'indemnité temporaire de retraite ;
- L'accès au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires d'ancienneté ;
- L'augmentation des taux de promotions intra-catégorielles ;
- Le retour pérenne du plan de qualification ministériel inter-catégoriel et l'augmentation des promotions internes par concours, examens professionnels et listes d'aptitude, sans mobilité forcée pour le passage de C en B ;
- Des mesures concrètes pour la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- L'application du principe d'égalité femme/homme dans le déroulement de carrière, l'avancement et les promotions ;
- Une véritable politique pour les personnels en situation de handicap, qui au-delà du recrutement doit leur assurer un déroulement de carrière identique à celui de leurs collègues ;

- L'abrogation du RIFSEEP et son remplacement par un régime indemnitaire reconnaissant la technicité et la spécificité des missions. Ce dispositif indemnitaire doit être intégré dans les droits à pension ;
- Un nouveau système d'évaluation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent et le retour des réductions d'ancienneté ;
- Une formation initiale et continue de qualité, permettant de former les agents à leurs missions, limitant l'e-formation et privilégiant le présentiel ;
- L'augmentation du budget dédié, garantissant la couverture de tous les besoins en formation et le maintien de l'ensemble des établissements afférents ;
- L'abrogation du compte personnel de formation qui conduit à l'individualisation des droits ;
- Le remboursement de l'intégralité des dépenses engagées par les agents, quels que soient leurs statuts, à l'occasion des déplacements effectués dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, des besoins du service ou des actions de formation initiale et continue ;
- La revalorisation de l'indemnité de résidence et l'augmentation de sa couverture et de son taux par un reclassement des zones géographiques ;
- Le respect du droit à la déconnexion ;
- Le maintien de bureaux attitrés ;
- L'application de l'accord ministériel télétravail pour les agents volontaires ;

Concernant le télétravail, le Congrès exige :

- La mise en place des discussions directionnelles ;
- Un accompagnement indispensable des agents permettant de préserver le collectif de travail ;
- La mesure des conséquences psychologiques, matérielles et organisationnelles ;
- L'octroi des moyens et outils nécessaires à l'accomplissement des missions ;
- L'augmentation et le déplafonnement de l'indemnité forfaitaire journalière pour compenser les frais engagés par les télétravailleurs.

Le Congrès mandate la fédération des Finances FO, à tous les niveaux pour faire aboutir ses légitimes revendications.

Résolution adoptée à l'unanimité – 1 voix